

## Paul Furlan : 'On a fait des sociétés de logement des gestionnaires de misères.' (Indignations !?)

### Logement public : les critères d'attribution seront « humanisés »

#### - Paul Furlan veut modifier la manière d'attribuer les logements sociaux.



Paul Furlan vient d'envoyer un courrier aux 76 sociétés wallonnes de logement public.

Le ministre du Logement demande en fait aux sociétés de lui envoyer, dans les quinze jours, une série de propositions afin d'«humaniser» (pour ne pas dire assouplir) les critères d'attribution des logements publics.

«Il y a des choses que je ne peux plus supporter en tant qu'homme dans le logement public» estime le ministre. «Suite aux dérives qu'on a connues il y a quelques années dans le secteur, on a fait des sociétés de logement des gestionnaires de misères, constructeurs de ghettos où se bâtissent les populismes. Aujourd'hui, on gère mécaniquement, sans cœur, l'insuffisance de l'offre de logement.

Et les assistants sociaux sont devenus des bouliers compteurs de points».

Bref, pour Paul Furlan, les critères d'attribution sont trop durs et appliqués de manière aveugle. Ce qui crée des drames sociaux à n'en plus finir. Comme cette dame dont il cite l'exemple.

«Elle vit dans sa voiture avec ses deux enfants. Un garçon et une fille. Dans sa situation, le décret logement oblige la société de logement à lui trouver une maison trois chambres. Or, une maison deux chambres se libère. On pourrait très bien lui octroyer et mettre les enfants dans la même chambre Mais non, on lui refuse et on préfère la laisser continuer à dormir dans sa voiture, sous les ponts. C'est inadmissible.»

Autre exemple, cette vieille personne virée de son logement parce que c'est son conjoint, décédé, qui avait signé le bail. Or le décret prévoit que le bail soit signé par les deux. «Inhumain» juge Furlan qui appelle à ne plus appliquer les critères d'attribution de manière «brute et méchante» "Une circulaire et un texte modifié". Une fois qu'il aura reçu des sociétés de logement des propositions d'assouplissement et « d'accommodements raisonnables» des critères d'attribution, il enverra (dans 15 jours) une circulaire leur demandant de prendre rapidement des mesures afin de régler les cas les plus urgents.

Dans le courant 2015, il compte alors modifier le décret logement.

«Dans cette réforme, j'estime qu'il faut redonner de l'autonomie aux sociétés de logement. Le gouvernement doit donner un cadre en matière d'attribution. À charge des sociétés de logement de les appliquer en tenant compte des réalités de terrain. Le système est inhumain et trop uniforme. Les critères d'attribution ne doivent pas être les mêmes à Virton qu'à Charleroi» précise encore le ministre du Logement.

Question: ne risque-t-on pas de retomber dès lors dans les travers d'antan: clientélisme, passe-droit, etc?

Sur ce point, Furlan est clair: « Le logement public a été nettoyé, plus aucun élu ne siège dans les comités d'attribution. Et un commissaire du gouvernement est présent dans chaque société».

(Source L'Avenir - Martial DUMONT - 24/09/2014)

